

# ACTU' SNUEP F.S.U.

MAI-JUIN 2022 • n° 128

LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC



*Pré-syndicalisation 2022-2023*  
**C'EST PARTI !**

ENQUÊTE HARRIS  
INTERACTIVE  
**LES PLP  
REJETTENT  
LA RÉFORME DE  
LA VOIE PRO**  
ENTRETIEN P.2

ACCUEIL DES MINEUR·ES  
ÉTRANGER·ES  
**UPE2A :  
RENFORCER LES  
MOYENS POUR  
ACCUEILLIR  
DIGNEMENT**  
P.4

AVENIR DE LA VOIE PRO  
ET DES PLP  
**COMMENT  
MACRON VEUT  
TOUT RENVERSER**  
DOSSIER P.7

APPRENTISSAGE  
**SYSTÈME SOUS  
PERFUSION**  
P.13

PREMIÈRE ENQUÊTE INDÉPENDANTE DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS

## LES PLP REJETTENT LA RÉFORME DE LA VOIE PRO ET DEMANDENT DE LA RECONNAISSANCE

**JEAN-DANIEL LEVY** est directeur délégué d'Harris Interactive. Pour le compte du SNUEP-FSU, son équipe a mené une enquête inédite auprès de plus de 500 professeur·es des lycées professionnels publics. Cette enquête met en évidence l'attachement des PLP à la réussite de leurs élèves et une forte attente de reconnaissance autant salariale que sociale.



### APRÈS LES CINQ ANNÉES DE POLITIQUES MENÉES PAR JEAN-MICHEL BLANQUER ET EMMANUEL MACRON, QUEL REGARD PORTENT LES PLP SUR LEUR MÉTIER ?

Force est de remarquer que ce rapport est complexe. On constate un fort attachement au métier... et le sentiment qu'il est de plus en plus difficile de l'exercer : plus de la moitié des professeur·es (59 %) indiquent être moins satisfait·es de leur métier que par le passé. De nombreuses dimensions sont mises en cause : l'organisation du travail (heures disponibles, 76 % les perçoivent comme dégradées), le contenu des programmes (69 %), la reconnaissance sociale (de la part de l'Éducation nationale – 64 % – mais aussi du reste de la société – 49 %), la rémunération (56 %)...

Les professeur·es font également le constat d'un rapport dégradé avec les élèves dont le comportement au sein des classes apparaît plus difficile à gérer que par le passé (79 %, soit l'aspect qui apparaît le plus altéré). Malgré ce tableau peu engageant, 59 % des enseignant·es indiquent être satisfait·es de leur métier, une satisfaction qui tient beaucoup au soutien

qu'ils et elles reçoivent au sein de l'équipe pédagogique : 95 % sont satisfait·es de leurs échanges avec leurs collègues, 78 % de leurs relations avec leur hiérarchie.

### TROIS ANS APRÈS SA MISE EN ŒUVRE, COMMENT LES PLP JUGENT-ILS LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (TVP) ?

La TVP est loin de faire l'unanimité parmi les professeur·es : 24 % seulement estiment que sa mise en place est une bonne chose, quand la grande majorité (71 %) porte un regard bien plus critique. Le principal reproche émis à l'égard de cette réforme repose sur le sentiment qu'elle permet peu d'atteindre les objectifs de formation fixés par les programmes et les référentiels (79 %). Dans le détail, la TVP est rarement vue comme source d'amélioration pour l'enseignement, et même plutôt l'inverse : plus de la moitié estime qu'elle dégrade le sens des enseignements pour les élèves (55 %), leurs conditions d'études (56 %), leur implication (54 %)... et donc leurs opportunités pour l'avenir, qu'il s'agisse d'une poursuite d'études (45 %) ou de l'insertion professionnelle (44 %).

### LES DISPOSITIFS QUE SONT LE CHEF-D'ŒUVRE, LA CO-INTERVENTION ET LES FAMILLES DE MÉTIERS SONT-ILS APPRÉCIÉS ?

La perception des différents dispositifs reflète la perception de la TVP dans son ensemble. Le chef-d'œuvre et l'organisation des classes de seconde en familles de métiers sont peu appréciés par les professeur·es (respectivement 71 % et 60 % les critiquent). Seule la co-intervention est un peu mieux vécue : 49 % des professeur·es de lycée professionnel déclarent l'apprécier. Tout comme ils et elles indiquaient des conséquences néfastes pour leurs élèves, les enseignant·es voient dans la TVP une dégradation de leurs conditions de travail (67 %), qui s'inscrit tant sur le plan matériel, via une complexification de l'organisation au sein de l'établissement (86 %), que sur le plan intellectuel, 66 % des enseignant·es dénonçant une perte de sens dans leur métier (d'autant plus importante chez les professeur·es enseignant depuis plus de 20 ans – 74 % – les plus jeunes étant moins affectés – 42 %).

### QUELLES SONT LES PLUS GRANDES DIFFICULTÉS SOULEVÉES FACE AU DÉVELOPPEMENT DU MIXAGE ÉLÈVES-APPRENTIS EN CLASSE ?

Généralement, les professeur·es vivent l'accueil des apprenti·es plutôt comme une contrainte imposée par la hiérarchie (56 %) que comme un projet porté par l'équipe pédagogique (38 %). Leurs craintes principales reposent sur le risque d'une dégradation des conditions d'enseignement pour les élèves (44 %) et les personnels (36 %), qui entraînerait une perte de niveau chez les élèves (41 %), des inquiétudes que pointent d'ailleurs les enseignant·es qui accueillent aujourd'hui des apprenti·es dans leurs classes. ■

Propos recueillis par Axel BENOIST

## SOMMAIRE

**ENTRETIEN** ..... P2

Enquête Harris Interactive : Les PLP rejettent la réforme de la voie pro et demandent de la reconnaissance

**ÉDITO** ..... P3

**ACTUALITÉS** ..... P4 & 6

UPE2A : renforcer les moyens pour accueillir dignement / Rentrée 2022 : inquiétudes sur les effectifs / AESH / CLA / « Métiers 2030 » : l'impossible prospective / Inégalité de genre dans l'enseignement et la formation professionnels

**DOSSIER** ..... P7 À 11

Avenir de la voie pro et des PLP : comment Macron veut tout renverser

**POLITIQUES  
ÉDUCATIVES** ..... P12 À 13

Familles de métiers : orientation choisie ou subie / Concours 2022 : omerta sur les inscrit·es ! / Apprentissage : système sous perfusion / Parcoursup / Conférence des métiers et des compétences

**VIE SYNDICALE** ..... P14

Lyon - L'apprentissage intégré : un marché de dupes / Premiers ateliers de la voie pro réussis / Stage MLDS de Nice

**GRAND ANGLE** ..... P15

Crises, stupeurs et tremblements... / Présidentielle 2022 : construire la riposte / Climat : le grand perdant / Surarmement en Europe



38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS  
Tél. : 01 45 65 02 56  
snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

**Directeur de la publication** : Axel Benoist  
**Collaboratif** : F. Allègre, P. Bernard, I. Lauffenburger, P. Lebouc, L. Trublereau.

**Crédits photo** : P. Bernard, M.-C. Guérin, I. Lauffenburger, S. Metzger

**PAO** : Studio Sevillanes

**N° CP** : 1223 S 05844 - **ISSN** : 2800-8448 - 1 €

**Régie publicitaire** : Com D'Habitude Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

**Imprimerie** : Compedit Beauregard, ZI Beauregard, BP39, 61600 La Ferté Macé

**Encarts** : Supplément n° 1 et Bulletin d'adhésion

POUVOIR D'ACHAT, ÉCOLE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ÉCOLOGIE...

# CHANGER ET FAIRE CHANGER DE CAP AU SECOND MANDAT



Le danger de l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir a été écarté mais deux objectifs s'imposent au syndicalisme et à chacun·e d'entre nous : faire reculer ces idées dangereuses qui continuent à progresser et combattre les politiques néolibérales qui détruisent les services publics et les droits des salarié·es. Le SNUEP avec la FSU s'engage dans cette démarche afin de construire les rapports de force indispensables pour une société juste, égalitaire, écologiste et démocratique.

Les élections législatives ne sont pas une simple formalité pour les partisans d'E. Macron. Les politiques qui seront menées dépendront beaucoup de la composition de l'Assemblée nationale. L'espoir suscité par la présence d'une force unitaire à gauche pouvant traduire en politiques publiques les revendications des salarié·es et des agent·es peut devenir réalité dans l'hémicycle. Notre responsabilité syndicale dans cette séquence électorale particulière est de peser pour que les enjeux écologiques, sociaux, salariaux et éducatifs soient placés au centre du débat public.

C'est pourquoi le SNUEP-FSU, la FSU et la profession restent mobilisés et déterminés pour obtenir une revalorisation des salaires qui permette de compenser l'inflation galopante et de rattraper les pertes trop longtemps accumulées. C'est à ce prix que les conditions de vie des agent·es et l'attractivité de nos métiers seront améliorées.

« NOTRE RESPONSABILITÉ SYNDICALE DANS CETTE SÉQUENCE ÉLECTORALE PARTICULIÈRE EST DE PESER POUR QUE LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES, SOCIAUX, SALARIAUX ET ÉDUCATIFS SOIENT PLACÉS AU CENTRE DU DÉBAT PUBLIC. »

Le rapport de force sera nécessaire pour faire échouer le projet mortifère pour l'École du Président réélu. Ses propositions allant de pair avec un dénigrement en règle de notre profession constituent une véritable provocation : augmentation de la rémunération conditionnée à un pacte, imposé aux nouveaux collègues, donc au sempiternel « travailler plus ». Pour le lycée professionnel, forte augmentation des PFMP, calibrage des filières sur les secteurs en pénurie de

main-d'œuvre, destruction des diplômes... c'est bien une véritable révolution réactionnaire que prépare Renaissance (ex-LREM). Cette nouvelle attaque frontale est dans la lignée de la transformation Blanquer de la voie professionnelle pourtant rejetée massivement par les PLP - comme le confirme l'enquête Harris Interactive qui prouve bien que les analyses et positions du SNUEP-FSU sont en phase avec le vécu des PLP.

Le SNUEP-FSU l'anticipait, cette fin d'année est source de fatigue et la crise sanitaire n'est pas la seule en cause. Le ministère en est lourdement responsable par son refus obstiné d'aménager les examens, par la multiplication des CCF, des oraux (dont le chef-d'œuvre cette année) et des convocations diverses, le tout conjugué à la perspective d'un nouvel oral de contrôle pour lequel les enseignant·es n'ont pas été formé·es. Les lycées professionnels, nos élèves, ont besoin de nous, rassemblé·es, pour mettre un coup d'arrêt au dangereux projet annoncé par le président Macron. Alors dès maintenant, adhérez et faites adhérer pour contribuer à l'action syndicale sans relâche du SNUEP-FSU.

STÉPHANE LEROY

Co-secrétaire national

ACCUEIL DES MINEUR·ES ÉTRANGER·ES

## UPE2A : RENFORCER LES MOYENS POUR ACCUEILLIR DIGNEMENT

**L'accueil dans les établissements scolaires des jeunes réfugié·es ukrainien·nes devrait être l'occasion de mettre en lumière la situation des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A). Derrière les annonces ministérielles, se cachent des moyens en berne.**

Parrainage républicain RESF-Mairie Paris 20 © Isabelle Lauffenburger



« LA GUERRE EN UKRAINE ET LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE VIENNENT NOUS RAPPELER L'INSTABILITÉ DU MONDE ET LE NÉCESSAIRE ACCUEIL DES JEUNES MIGRANT·ES. DANS L'ACADEMIE DE CRÉTEIL, LES UPE2A SONT VICTIMES DE RÉDUCTIONS BUDGÉTAIRES. DEPUIS 2020, 11 H DE COURS PAR SEMAINE LEUR ONT ÉTÉ SUPPRIMÉES EN LYCÉE. POUR RÉCUPÉRER DES HEURES, IL FAUT LES QUÉMANDER AU FOND SOCIAL EUROPÉEN. NON À L'EXTERNALISATION DES FINANCIEMENTS ! L'ÉPANOISSEMENT DES JEUNES MIGRANT·ES PASSE PAR DES MOYENS POUR LEURS APPRENTISSAGES ! »

Flavia Quintiliano Verri,  
PLP, LP Simone Weil, Pantin

la famine, la misère. Ce passage par l'apprentissage du français en langue seconde leur permet ensuite de poursuivre une scolarité notamment en lycée professionnel puis dans le supérieur. Fin avril, le ministère de l'Éducation nationale annonçait déjà près de 13 000 élèves ukrainien·nes accueilli·es dans les écoles, collèges et lycées en deux mois. Ce nombre continue de croître.

Face à cet afflux soudain, le ministère a voulu rassurer en annonçant l'ouverture d'UPE2A partout où les besoins existaient. Mais sur le terrain, le réseau des UPE2A est déjà sous-dimensionné et le droit à la scolarisation loin d'être respecté. Le projet de fermeture d'une des deux UPE2A existant depuis 20 ans au LP Simone Weil de Pantin (93) est une amère illustration d'une gestion par les moyens plutôt que par les besoins. Une intersyndicale<sup>3</sup>, la FCPE, la mairie, Médecins sans Frontières entre autres soutiennent l'équipe pédagogique mobilisée pour obtenir le maintien de cette UPE2A sur place et l'abandon de sa délocalisation dans une ville voisine. Si des besoins se font sentir ailleurs, c'est une ouverture qu'il faut organiser et non un transfert.

Le défenseur des droits confirme le constat des collègues : il s'agit d'entraves importantes à l'accès à l'éducation des enfants étrangers, qui remettent en cause le droit à l'éducation. Un des multiples sujets que le SNUEP et les syndicats de la FSU s'efforcent de porter au ministère. ■

Axel BENOIST

1. *Le Code de l'éducation garantit l'accès à l'instruction à tous les enfants âgés de 3 à 16 ans et une obligation de formation pour les enfants de 16 à 18 ans présents sur le territoire national.*

2. *Recensement uniquement sur le déclaratif.*

3. SNUEP-FSU Créteil, SNES-FSU 93, CGT Educ'action 93, Fnec FP-FO, Sud Education 93.

## RENTRÉE 2022 : INQUIÉTUDES SUR LES EFFECTIFS

Dans une note publiée en mars, la DEPP<sup>1</sup> prévoit une stabilité des effectifs du 2<sup>d</sup> degré avec 5 656 300 élèves (+ 0,1 %). Les lycées professionnels subiraient cependant une nouvelle baisse. Après avoir perdu près de 12 000 élèves à la rentrée 2021, ils perdraient encore 5 000 élèves à la rentrée 2022 et compteraient 621 200 élèves, public/privé confondus. Parmi les facteurs de cette diminution, la DEPP constate une moindre orientation vers le LP qu'elle impute, notamment, à « une attractivité renforcée de l'apprentissage ». Pour le SNUEP-FSU, ces prévisions sont inquiétantes au commencement d'un quinquennat de tous les dangers pour les LP et la voie professionnelle scolaire. ■

Fabien MÉLANIE

1. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

# Enseignant, un métier à risques ?

**Seulement 22% des enseignants estiment qu'il est très important de souscrire une assurance professionnelle dans l'exercice de leur métier\*.**  
 Certains risques, souvent peu anticipés, nécessitent des garanties particulières que seule une assurance professionnelle peut couvrir.  
 En effet, être agent de l'Éducation nationale ne signifie pas être couvert en toutes circonstances.



Philippe, professeur des écoles, a été accidentellement bousculé dans un escalier par un élève. Bilan : une épaule cassée, un arrêt de travail de plusieurs semaines et des séquelles à long terme.

#### L'importance d'une protection adaptée.

Dans une telle situation, une assurance professionnelle, comme celle proposée par MAIF, se révèle plus qu'utile. L'enseignant a ainsi pu être indemnisé pour les frais restés à charge : frais médicaux, frais d'hospitalisation... Un complément de salaire a été versé pendant son arrêt de travail, car les indemnités journalières de la Sécurité sociale ne couvraient pas l'intégralité de son revenu.

Son assurance professionnelle a aussi pris en charge ses frais de défense pour obtenir une indemnisation de ses séquelles.

Julie, professeur d'histoire-géographie, n'a pas eu cette chance.

Elle a été filmée à son insu par un élève pendant son cours. Sans son consentement, la vidéo a été postée sur les réseaux sociaux, puis largement commentée et relayée. Julie est alors devenue la cible de menaces et de cyber-harcèlement.

#### Émergence des réseaux sociaux : de nouveaux risques.

L'Éducation nationale ne prévoit pas de dispositif d'accompagnement spécifique pour ces situations. Les enseignants n'en ont pas toujours conscience et peuvent se trouver démunis pour y faire face avec leurs propres moyens. Finalement, sur les conseils d'un proche, Julie a contacté une société spécialisée en e-réputation qui a procédé à ses frais à la suppression des commentaires et des comptes haineux. Il lui a fallu du temps pour reprendre sereinement le chemin du collège, et elle a dû faire face à une perte de salaire pendant plusieurs mois.

Les risques professionnels de l'enseignant se sont multipliés ces dernières années avec les réseaux sociaux. Des risques méconnus, non couverts, contre lesquels il est prudent de se préserver via une assurance professionnelle.

**17%**  
 des enseignants ont déjà été victimes de violences et 40% en ont été témoins\*.

## #ChaqueActeCompte

\* Étude souscription offre OME de juillet 2021, réalisée par l'institut MOAI Études pour MAIF. Seuls les prénoms ont été changés.

L'Offre Métiers de l'Education est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

Entreprise régie par le code des assurances.

L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque »

Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris.



assureur militant

# ACTUALITÉS

GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL

## AESH : ACTION INTERSYNDICALE FSU



Le SNUEP-FSU participe activement au groupe de travail fédéral AESH acté au congrès de Metz pour aider à porter les revendications de la profession (salaire décent, corps de catégorie B, etc.). Avec le SNES, le SNETAP et le

SNUipp, nous partageons les mêmes constats et mutualisons nos actions. Un premier stage national de formation syndicale s'est déroulé mi-mai, un journal spécifique et un mémo AESH vont suivre. L'objectif est d'accroître le pouvoir d'action des AESH avec la FSU et ainsi faire aboutir leurs revendications. ■

Muriel BILLAUX



## Indemnité professeur principal 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> SEGPA

LES PREMIERS RECOURS JURIDIQUES DE COLLÈGUES ACCOMPAGNÉ·ES PAR LE SNUEP-FSU ABOUTISSENT. L'ISOE PART VARIABLE POUR MISSION DE PROFESSEUR·E PRINCIPAL·E LEUR A ÉTÉ ENFIN VERSÉE APRÈS PLUSIEURS REFUS. LE SNUEP-FSU CONTINUE SON ACTION POUR QUE TOU·TES LES PLP CONCERNÉ·ES PERÇOIVENT L'INDEMNITÉ ET LES RATRAPPAGES DES DERNIÈRES ANNÉES.

« METIERS 2030 »

## L'IMPOSSIBLE PROSPECTIVE

France stratégie vient de publier son dernier rapport tentant de définir les métiers qui recruteront dans les prochaines années. Pour établir ses tendances, elle se fonde sur des hypothèses incertaines alors même que cet exercice résiste mal aux aléas comme ce fut le cas pour la crise économique de 2008, la crise sanitaire du COVID ou la guerre en Ukraine, plus récemment.

Ainsi, à peine sorti, ce type de prospectives est très rapidement obsolète. Mais, de l'aveu même de ses auteurs, l'objectif d'un tel travail n'est pas de voir confirmées ces projections mais de permettre une mise en œuvre des politiques favorisant notamment l'attractivité ou améliorant les conditions de travail de certains métiers... Sur ce point, il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire ! ■

Jérôme DAMMEREY

## Inégalité de genre dans l'enseignement et la formation professionnels

Orienter les adolescentes dans des formations professionnelles qui conduisent à des métiers peu valorisés et mal rémunérés constitue à terme une cause majeure des inégalités salariales entre les femmes et les hommes au travail. Malgré cette réalité largement documentée, aucune politique éducative ne s'est véritablement préoccupée de la division sexuée très marquée des filières dans les lycées professionnels. À la croisée d'une sociologie de l'éducation et du travail, un ouvrage dirigé par S. Depoilly

et J. Benet Rivièvre propose de saisir ces questions afin de comprendre comment s'opère la reproduction des inégalités. À une époque où l'égalité femmes/hommes est brandie comme une priorité, nous

armer pour lutter contre cette assignation faite aux filles de lycées professionnels constitue un enjeu syndical et social. ■

Sigrid GÉRARDIN

Inégalité de genre dans l'enseignement et la formation professionnels,  
J. Benet Rivièvre, S. Depoilly, Presses Universitaires du Septentrion, mars 2022



## CLAp de fin

L'IGESR<sup>1</sup> a été chargée du suivi des CLA<sup>2</sup>. Cette mission commencée en 2021-2022 permettra d'étendre ce dispositif à 12 nouvelles académies à la rentrée prochaine. Après une première note formalisant une démarche d'observation, une deuxième rédigée en janvier 2022 s'appuie sur des visites de terrain effectuées en décembre 2021. Le ministère s'empresse de généraliser un dispositif qui remplacerait les REP sans avoir jamais évalué la refonte de l'Éducation prioritaire de 2014. Pour l'IGESR, il est encore trop tôt pour en mesurer l'effet immédiat sur la réussite des élèves. Les équipes rencontrées s'interrogent sur les critères ayant conduit à « *l'identification de leur établissement* » et s'inquiètent sur « *les finalités et le devenir du dispositif* ». Elles « *craignent l'arrêt brutal de l'aide allouée alors qu'elles n'en sont qu'aux prémices de la mise en place* ». De plus, « *la majorité des actions conduites dans le cadre des CLA relèvent plus de la poursuite ou du recyclage d'actions à la périphérie de la classe que d'une véritable volonté d'innovation* » transformant durablement les pédagogies. Un bilan annuel de l'expérimentation sortira dès juin. ■

Rafikha BETTAYEB

1. Inspection générale de l'Éducation nationale, du sport et de la recherche

2. Contrats locaux d'accompagnement

## AFFECTATIONS ET RECOURS

Cette année encore, le nombre de recours important témoigne du mécontentement des collègues face aux résultats des mutations qui se font toujours dans la plus grande opacité. Entre les suppressions d'heures d'enseignement liées à la réforme de la voie pro qui entraînent des suppressions de postes dans les académies et la multiplication des postes spécifiques ou à profil, la mobilité des collègues se dégrade. Malgré une communication avec la DGRH qui est devenue complexe, le SNUEP-FSU n'a cessé de défendre les dossiers des collègues pour lesquels il a été mandaté, obtenant ainsi bon nombre d'améliorations. ■

Frédéric ALLÈGRE

AVENIR DE LA VOIE PRO ET DES PLP

# COMMENT MACRON VEUT TOUT RENVERSER



« EMMANUEL MACRON VEUT ALLER PLUS LOIN ET LIQUIDER DÉFINITIVEMENT LE MODÈLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE. »

LPO Henri Brisson, Vierzon (18), BMA Céramique © Patrick Bernard

Pendant la campagne présidentielle 2022, E. Macron a disqualifié le système scolaire qu'il ne juge pas à la hauteur des enjeux de demain. Pour le candidat élu, la formation des futur·es ouvrier·ères et employé·es nécessite une nouvelle transformation du lycée professionnel et la suppression des filières ne menant pas à l'emploi adéquat. S'agissant des personnels, au-delà d'invectives brutales, ses annonces de revalorisations sont corrélées à l'augmentation des missions.

# RÔLE DU PACTE ENSEIGNANT DANS LA REVALORISATION SALARIALE DES PLP ET CPE

Pendant la campagne électorale, E. Macron n'a pas été avare de propos sur les enseignant·es. Parfois pour annoncer une revalorisation des salaires, dans des proportions évoluant au fil du temps, parfois pour évoquer leur inégale implication et faisant accroire que leur temps de travail ne serait pas suffisant. L'objectif visé est de multiplier les missions de façon à utiliser les enseignant·es comme leviers de transformation du système éducatif.



« LE PACTE REND OBLIGATOIRE CE QUI AUPARAVANT ÉTAIT OPTIONNEL OU PONCTUEL EN ANNUALISANT UNE PARTIE DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ENGAGÉS. »

L'action syndicale a été déterminante pour imposer la question des salaires des enseignant·es dans le débat public et obliger les équipes d'*En Marche* à dévoiler leur projet. Selon leurs propos, l'ensemble de la profession devrait bénéficier du dégel de la valeur du point d'indice ce qui, selon leur calcul, correspondrait à une augmentation de 10 % sur le quinquennat. Cette première proposition arrachée par les mobilisations syndicales ne suffira pas à compenser la baisse du pouvoir d'achat imputable à l'inflation galopante et déjà installée à 4,5 % en mars. Il nous faudra ensemble continuer à revendiquer des augmentations salariales a minima à la hauteur de l'inflation mais exiger aussi une revalorisation conséquente de nos métiers et de nos carrières.

## QUATRE MISSIONS MOINS OPTIONNELLES

La seconde proposition annoncée, fidèle à la stratégie macroniste de division de la société, vise à opposer les agent·es, partout où cela est possible, pour rendre opérant

le projet de démantèlement de la Fonction publique.

L'obtention d'une tranche d'augmentation salariale de 10 % supplémentaire serait conditionnée à un engagement ferme dans le fameux « pacte enseignant ». Vraisemblablement imposé aux nouveaux collègues, il s'adresserait aussi aux personnels volontaires et serait adossé à quatre missions supplémentaires : devoirs faits, formation continue pendant les périodes de congés, suivi individualisé des élèves, remplacement de collègues absents. Revaloriser financièrement ces missions déjà existantes pour améliorer les salaires des personnels qui les assument aurait pu constituer une mesure, parmi d'autres, presque acceptable. Mais cette proposition est tout autre : le pacte rend obligatoire ce qui auparavant était optionnel ou ponctuel en annualisant une partie du temps de travail des personnels engagés. Il est fort probable par exemple

## AESH : DES AVANCÉES INSUFFISANTES

Malgré une légère revalorisation et l'instauration d'une grille indiciaire nationale, la situation des AESH n'a pas changé : temps partiels imposés qui maintiennent la précarité, avec les indices de rémunération les plus bas de la Fonction publique. En outre, l'instauration des PIAL entraîne un surcroît de travail, avec toujours plus d'élèves à suivre, parfois sur plusieurs établissements.

Pour le SNUEP-FSU, une vraie revalorisation des AESH passe par la possibilité d'exercer à temps complet et surtout par la création d'un corps de catégorie B qui donnerait lieu à une véritable augmentation salariale. ■

qu'un nombre d'heures obligatoires pour remplacer les collègues absent·es soit notifié, impliquant l'obligation de remplacer au-delà du seul établissement d'exercice. Des groupes de travail par corps et lieux d'exercice viendraient se décliner prochainement pour « adapter » ces missions aux spécificités des métiers. Pour les lycées professionnels, la mission *suivi individualisé* des élèves revêt un caractère particulier au regard des annonces concernant l'augmentation importante des périodes de formation en entreprise annoncée pour les élèves de terminale. Le risque est grand pour les professeur·es des disciplines professionnelles exerçant à ce niveau de voir le caractère volontaire de ce pacte se transformer en une condition obligatoire.

#### LE STATUT EN LIGNE DE MIRE

La philosophie politique qui préside à ces décisions est inacceptable. Exiger des missions supplémentaires dans la période où la transformation de la voie professionnelle a encore plus dégradé les conditions de travail et alourdi les missions relève d'une profonde négation de la réalité de nos métiers. La véritable raison de la mise

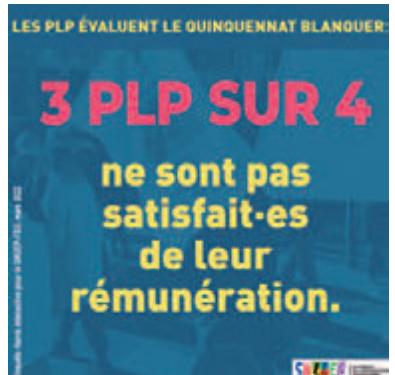
en place de ce pacte est de diviser les personnels en deux catégories stigmatisantes : des enseignant·es méritant·es avec des missions contractualisées et d'autres, « paresseux » attaché·es au statut et se limitant au « minimum syndical ». Car, à terme, c'est la fin des statuts qui est visée par cette mesure prétendument salariale. À moyen terme c'est aussi la capacité des organisations syndicales à revendiquer des augmentations pour toutes et tous sans contrepartie qui risque d'être amoindrie. Bien qu'aucun chiffrage précis ne soit dévoilé, il est aisément de comprendre pourquoi le quinquennat précédent a organisé le déclassement salarial de nos métiers sans lequel cette proposition ne trouverait pas d'écho dans la profession.

Le SNUEP-FSU s'engage à informer tou·tes les collègues au fur et à mesure des précisions obtenues sur les évolutions de ce projet. Si nous connaissons la volonté politique de s'attaquer aux droits des enseignant·es, nous savons aussi qu'une riposte syndicale appuyée sur des mobilisations massives forcera le nouveau gouvernement à reculer. ■

## LE CHIFFRE CLÉ

**74 %**

DES PLP NE SONT PAS SATISFAIT·ES DE LEUR RÉMUNÉRATION. SEULS 3 % EN SONT TRÈS SATISFAIT·ES. LES PLUS MÉCONTENT·ES ONT ENTRE 10 ET 20 ANS D'ANCIENNETÉ (83 %)... CE QUI CORRESPOND À CELLES ET CEUX DONT LE SALAIRE EST DE 20 % INFÉRIEUR À LA MOYENNE DE L'OCDE. SEULEMENT 10 % DES PLP ESTIMENT QUE LEUR RÉMUNÉRATION S'EST AMÉLIORÉE CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, CE QUI INVALIDE LE SATISFECIT DE L'EX-« MINISTRE DU POUVOIR D'ACHAT » DES ENSEIGNANT·ES, J.-M. BLANQUER.



## AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

En annonçant plus de liberté aux établissements, E. Macron voudrait faire croire que les équipes pédagogiques auraient enfin les moyens et toute latitude pour mener à bien leur mission. Mais dans sa logique de libéralisation du système éducatif, le président réélu n'accorde cette augmentation de marge de manœuvre qu'aux chef·fes d'établissement. Ceux-ci, mieux rémunérés, pourraient prendre plus d'initiatives et surtout auraient la possibilité de recruter leurs enseignant·es, notamment les remplaçant·es. Ainsi, la responsabilité du manque d'enseignant·es serait renvoyée au local... Plus question alors de critiquer l'insuffisance des moyens pour que les établissements puissent fonctionner et mener à bien leur mission. Sauf à pousser la libéralisation de l'École jusqu'au bout et abandonner le service public d'Éducation. ■

## Les projets en trompe-l'œil d'Emmanuel Macron

**“ Donner les mêmes chances à tous :** garantie du remplacement des enseignants absents, suivi personnalisé, poursuite des classes dédoublées.

**“ Plus de liberté pour les établissements** dans leur organisation interne, pour le recrutement d'une partie de l'équipe pédagogique...

**“ Un pacte proposé à tous les enseignants** avec, pour ceux qui l'acceptent, de nouvelles missions et des rémunérations augmentées en conséquence.

**“ Augmentation jusqu'à 35 heures du temps de travail des accompagnants des élèves en situation de handicap** pour les revaloriser et mieux aider les enfants.

...

MACRON 2.0 : TOUJOURS PLUS D'APPRENTISSAGE

# VERS LA LIQUIDATION DÉFINITIVE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL !

**Emmanuel Macron annonce « une révolution complète des lycées professionnels ». S'il obtient une majorité aux élections législatives, de nouvelles attaques contre l'enseignement professionnel public et laïque seront à craindre.**



Premiers ateliers de la voie professionnelle. © DR

En reprenant les logiques déjà mises en œuvre dans la TVP<sup>1</sup>, Emmanuel Macron veut aller plus loin et liquider définitivement le modèle de la formation professionnelle initiale scolaire conçue pour former « l'homme, le travailleur et le citoyen ». Il continue à mettre en avant l'employabilité immédiate permettant ainsi aux entreprises de contourner leur obligation de formation, réduite à l'adaptation du salarié·e à son poste de travail.

Il annonce vouloir réformer le lycée professionnel sur le modèle de l'apprentissage. L'idée est donc bien de rapprocher ces deux systèmes de formation en continuant à diminuer le temps d'enseignement et en augmentant celui des stages en entreprise. De la formation à un métier, les élèves basculeraient vers la formation à un emploi. Les PFMP seraient doublées pour tou·tes les élèves de terminales CAP et bac pro. Les enseignements professionnels dispensés par les PLP seraient ainsi transférés à l'entreprise. Les élèves y passeraient donc, comme les

**« CETTE MAIN-D'ŒUVRE  
À MI-TEMPS, PAYÉE  
ENTIÈREMENT PAR L'ÉTAT,  
CONSTITUERAIT UNE  
AUBAINE POUR LES  
ENTREPRISES. »**

apprenti·es, la moitié du temps de leur formation. Le ministère pourrait ainsi continuer à développer l'apprentissage via le mixage des publics en faisant tomber les contraintes d'organisation, élèves et apprenti·es partant en stage en même temps. Ce doublement du temps en entreprise ne serait pas sans conséquence sur l'ensemble du cursus de formation des élèves ni sur les contenus et les modalités d'évaluation. L'ensemble serait donc repensé, comme les missions et le statut des PLP.

Quant au statut des élèves de terminale, il ne devrait pas changer. Ils et elles se verrait attribuer une « gratification » financière de 200 € ou de 500 €, selon leur âge. L'idée est bien de les faire travailler en entreprise la dernière année de leur formation. C'est comme cela que l'entourage du président Macron justifie le versement de cette somme : « Tout travail mérite salaire ». Cette main-d'œuvre à mi-temps, payée entièrement par l'État, constituerait une aubaine pour les entreprises.

## LES ENTREPRISES PILOTES DE L'ORIENTATION

La part offerte aux entreprises dans l'orientation des élèves risque fort de s'élargir pendant le second quinquennat d'E. Macron. La découverte de plusieurs métiers dès la 5<sup>e</sup>, dont ceux manuels et techniques, est un marqueur de son programme réactionnaire pour l'École. Loin de proposer un enseignement de découverte professionnelle à tou·tes les élèves, quitte à utiliser les plateaux techniques des lycées professionnels, le Président entend favoriser la participation des fédérations ou branches professionnelles, voire de groupes d'intérêt privés. J.-M. Blanquer a posé quelques jalons en développant les missions académiques et autres comités locaux école-entreprise. L'objectif assumé est de permettre aux entreprises locales de faire leur promotion et celle de leurs métiers et ainsi restreindre les ambitions des élèves, notamment les plus fragiles, aux seuls besoins économiques locaux.

Les questions du développement à l'adolescence, des biais sociaux ou de genre sont volontairement occultées. Tout comme l'apport des Psy-EN, de facto. Les propos d'E. Macron le 31 mars à Fouras (31) ne laissent aucun doute sur la volonté sous-jacente d'orienter précocement et vers l'apprentissage. Qui de mieux pour défendre un système de formation que les entreprises locales à qui cela profite ? ■

La formation professionnelle initiale doit ainsi répondre aux attentes du marché du travail. Qui définira l'offre de formation en LP ? Les régions auront sûrement leur mot à dire en la matière. C'est l'affirmation sans scrupule d'une vision adéquationniste emploi/formation. Pour ce faire, les cartes des formations seraient calibrées uniquement selon les besoins supposés des entreprises sur un territoire donné. Le SNUEP-FSU combattra avec force cet objectif qui est à l'opposé du projet émancipateur qu'il porte pour les jeunes en lycée professionnel. ■

1 - Transformation de la voie professionnelle, menée par J.M. Blanquer



FIN DE « L'HÉGEMONIE » DES DIPLÔMES

## Pour une société encore plus ubérisée

Lors de sa campagne, le candidat Macron a dit vouloir mettre fin à l'hégémonie des diplômes au profit du développement des compétences. Ce ne sont pas les diplômes prestigieux obtenus à la sortie des grandes écoles qui étaient ainsi visés ! Il ciblait bien les diplômes « moins qualifiants », notamment ceux délivrés dans la voie pro. Et, plutôt que de répondre aux besoins d'une jeunesse en quête de qualifications reconnues, c'est aux patrons des grandes entreprises qu'il s'adressait. Le processus n'est pas nouveau : déjà largement entamé sous le quinquennat Hollande, il passe par un découpage des diplômes en blocs de compétences, obligatoire depuis la loi Avenir Pro de 2018 pour

un enregistrement au RNCP<sup>1</sup>. Ce découpage permet d'obtenir des « morceaux » de diplômes, attestant, pour certains, de la capacité à accomplir des tâches précises. Les employeurs peuvent ainsi embaucher les détenteurs de ces blocs sans être obligés de les payer au niveau auquel le diplôme est reconnu par la convention collective. La fin de l'hégémonie des diplômes, notamment des CAP et des bacs pros, engendrera davantage de précarité sur le marché du travail. La position du SNUEP-FSU est à l'opposé : des diplômes attachés à un métier, à un niveau de rémunération et attestant l'acquisition d'une culture commune. ■

1 - Registre national des certifications professionnelles

LE CHIFFRE CLÉ

### 1 PLP SUR 2

DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉLÈVES ET UNE PERTE DE NIVEAU. LE SNUEP-FSU EST OPPOSÉ AU MIXAGE DES PUBLICS ET DES PARCOURS, À L'ENTRÉE DE L'APPRENTISSAGE DANS LES LYCÉES PROS. C'EST UNE REMISE EN CAUSE DE NOS ORS ET DE NOTRE STATUT.

AYANT DES APPRENTI-ES EN CLASSE CONSIDÈRE QUE CELA ENTRAÎNE UNE DÉGRADATION

DANS LES FILIÈRES DU SUPÉRIEUR QUI CORRESPONDENT AUX BESOINS DE LA NATION, À COMMENCER PAR LES BTS, BUT, LICENCES PRO, ET RÉGULER LES FILIÈRES QUI NE MÈNENT PAS ASSEZ À L'EMPLOI.

### FERMETURES DE FILIÈRES EN PERSPECTIVE

## Voie pro : méconnaissance et mépris du président

Le candidat E. Macron a déclaré vouloir fermer toutes les filières non insérantes. Outre le fait que la mesure du niveau d'insertion reste sujet à caution, cette annonce ne tient pas compte du fait que plus de 50 % des jeunes qui se forment dans une filière, insérante ou non, travailleront finalement dans une autre !

Avec ce projet, les cartes des formations seraient calibrées uniquement au prisme des besoins en emplois sur un territoire donné et selon les secteurs d'activité en tension. Les LP seraient ainsi instrumentalisés pour pallier le manque de

main-d'œuvre peu voire pas qualifiée sur des emplois fortement dévalorisés.

Les destins scolaires d'une partie de la jeunesse seraient donc scellés dès la fin du collège en fonction des attendus patronaux et sans tenir compte des aspirations de ces jeunes. Or, indépendamment de la filière choisie, c'est encore aujourd'hui le niveau du diplôme obtenu qui est le meilleur garant de l'insertion professionnelle. Ne pas prioriser la demande des jeunes n'est qu'un choix idéologique, contraire aux ambitions portées par le SNUEP-FSU. C'est pourquoi il combattra ce projet avec force. ■

Connaître plus tôt pour mieux choisir plus tard : **tous les enfants découvriront, de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, plusieurs métiers**, dont les métiers techniques et manuels.

**Faire du lycée professionnel une voie d'excellence**, avec la méthode qui a réussi sur l'apprentissage.

**Les périodes passées en stage en entreprise augmenteront de 50 %, et les jeunes seront rémunérés.**

**Ouvrir toutes les places nécessaires dans les filières du supérieur qui correspondent aux besoins de la Nation**, à commencer par les BTS, BUT, licences pro, et réguler les filières qui ne mènent pas assez à l'emploi.



### LE SNUEP-FSU EXIGE :

- ➡ l'abandon des grilles horaires de 2019 et la restitution aux disciplines des heures dont elles ont été spoliées.
- ➡ le retour à 35 h hebdomadaires d'enseignements disciplinaires pour tou·tes les lycéen·nes professionnels tant leurs besoins de travail encadré par des enseignant·es sont importants.

FAMILLES DE MÉTIERS

# ORIENTATION CHOISIE OU SUBIE

**La mise en place des familles de métiers s'achève cette année. J.-M. Blanquer avait indiqué qu'une telle organisation de la seconde professionnelle permettrait un parcours plus progressif et plus lisible pour les élèves, leur donnant du temps pour construire leur projet d'orientation.**



IPO Henri Brissson, Vierzon (18), 2de famille de métiers RÉMI - © Patrick Bernard

## QUEL BILAN TIRER DE CE NOUVEAU DISPOSITIF AU BOUT DE DEUX ANS ? A-T-IL VRAIMENT AMÉLIORÉ L'ORIENTATION DES ÉLÈVES ?

Le report au moment du passage en 1<sup>re</sup> de l'affectation dans la formation souhaitée est un casse-tête : les taux de pression restent toujours autant inégalement répartis entre les formations de chaque famille de métiers. Quand des élèves sont refusés dans la 1<sup>re</sup> souhaitée, leur déception est plus forte qu'auparavant. Elle génère plus de départs et en conséquence une baisse des capacités d'accueil, ce qui risque de conduire à la fermeture des formations les moins attractives.

Le « choix subi » constitue une autre difficulté. En effet, comprenons la déception des élèves qui ne sont pas pris·es en 1<sup>re</sup> dans le métier découvert et qu'ils demandent. Ils doivent se résoudre à accepter une autre formation. Le choix d'orientation est très contraint par la carte des formations de l'établissement. La suppression de nombreuses spécialités dans les LP ne permet plus un choix véritable. L'apprentissage n'étant pas soumis à une organisation en familles de métiers, des élèves finissent par s'y

orienter après la 2<sup>de</sup>, voire en amont, afin de pouvoir continuer dans leur premier choix d'orientation.

Les familles sont rarement complètes dans les établissements. Des formations y sont absentes, le nombre varie d'un endroit à l'autre. Les organisations sont des plus variées, parfois ingérables du fait du transfert des élèves dans un autre établissement. C'est encore en contradiction avec l'objectif de la réforme. Pour que cela soit équitable, il faudrait ouvrir toutes les formations dans tous les établissements.

Autre souci observé : la baisse des heures de pratique lorsque les métiers n'ont pas de compétences transversales ou communes. Les heures utilisées pour la découverte des autres métiers ne sont pas récupérées. Une telle organisation réduit la formation avec pour conséquence la déprofessionnalisation des formations sous statut scolaire.

Enfin, le manque de lisibilité pour les parents et les élèves est à déplorer : il n'est pas toujours facile de repérer le métier désiré dans les intitulés de ces familles de métiers !

## CE PREMIER BILAN EST DONC PARTICULIÈREMENT NÉGATIF :

- Une lisibilité des diplômes amoindrie pour les élèves et leurs familles.
- Une mise en danger de certaines filières.
- Une difficulté accentuée en 2<sup>de</sup> pour faire des stages par manque de pratique.
- Une charge de travail alourdie pour les enseignant·es.
- Une réorganisation artificielle de la pédagogie pour enseigner les « compétences communes » en seconde qui éloigne les élèves de la pratique des gestes professionnels, tout le contraire de ce qui est nécessaire à leur motivation. ■

**Christophe TRISTAN**

## CONCOURS 2022 : OMERTA SUR LES INSCRIT·ES !

2022 est l'année de mise en place de la réforme des concours. Projet phare de J.-M. Blanquer, elle vise soi-disant à renforcer leur attractivité par des parcours de préprofessionnalisation, une formation améliorée et une plus grande professionnalisation. Le SNUEP et la FSU ont dès le début dénoncé cette réforme qui ne renforce en rien l'attractivité de nos métiers, au contraire même !

Habituellement, le nombre d'inscrit·es était communiqué dès le mois de décembre ; cette année le ministère refuse de le révéler. Pour le SNUEP-FSU, une seule explication : le nombre d'inscrit·es en forte baisse confirme l'impréparation d'une réforme inadaptée qui a pour effet de réduire encore plus l'attractivité. ■

**Fabien MÉLANIE**

APPRENTISSAGE

# SYSTÈME SOUS PERFUSION

**Un million d'apprenti·es, c'est le nouvel objectif fixé par Emmanuel Macron. Il pourrait bien être atteint d'ici la fin 2022 si le nombre de nouveaux contrats continue de progresser.**

L'apprentissage a le vent en poupe. Avec près de 732 000 nouveaux contrats signés en 2021, il n'y a jamais eu autant d'apprenti·es. Pourtant, ce système de formation a bien failli disparaître dans les années 70 quand il n'en restait plus que 160 000. Pendant 30 ans, et ce malgré les politiques de relance menées de tous bords, leur nombre est resté largement sous la barre des 500 000. Aussi, comment expliquer cette augmentation récente ? Ces dernières années, quasiment tout a changé : financement au contrat, réforme de la taxe d'apprentissage, ouverture aux jeunes de 25 à 29 ans, procédure facilitée pour la création de CFA ou l'enregistrement des contrats... tous les leviers ont ainsi été actionnés ! Si l'augmentation gagne tous les niveaux de qualification, c'est dans le supérieur qu'elle progresse le plus<sup>1</sup>. Ces évolutions sont en partie à relativiser car, parallèlement, les contrats de professionnalisation ont pratiquement été

divisés par deux, avec une baisse de 115 000 depuis 2018. Les jeunes de moins de 26 ans ont clairement privilégié les contrats d'apprentissage.

L'apprentissage a également bénéficié d'un double effet. D'un côté, la pandémie a diminué le nombre d'emplois d'étudiants, qui ont dû trouver d'autres moyens de subsistance, et de l'autre, l'effet d'aubaine créé par le gouvernement précédent avec l'octroi d'aides exceptionnelles à l'embauche, permettant aux entreprises de recruter gratuitement des salarié·es

à mi-temps. C'est ainsi presque 20 Mds d'euros d'argent public qui ont servi à développer l'apprentissage dont environ 10 Mds d'aides aux entreprises. ■

Jérôme DAMMEREY

*1. Selon la DARES, entre 2017 et 2021, la part du supérieur dans l'apprentissage est passée de 36,9 à 60,5 % et le nombre de contrats signés y a augmenté de 300 %. Aux niveaux 3 (CAP) et 4 (bac) de qualification cette hausse est respectivement de 37 % et de 73 %.*

« LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS ONT PRIVILÉGIÉ LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE. »



PARCOURSUP

## Un 4<sup>e</sup> rapport bienveillant... pour le système !

**Le Comité éthique et scientifique exonère la plateforme Parcoursup des difficultés rencontrées par les élèves. Selon lui, ce n'est pas le logiciel d'appariement qui est en cause mais plutôt le sous-investissement dans les universités et les méthodes de recrutement des formations. Le comité émet 17 recommandations, parmi lesquelles l'abolition de la distinction entre formations sélectives et non sélectives et le classement des candidat·es en utilisant le contrôle continu permis par la réforme du bac général et technologique.**

**La description faite de l'évaluation en bac pro montre une méconnaissance de la réalité de l'enseignement professionnel. L'accès des bachelier·es pro au supérieur et leur taux de réussite ne sont pas satisfaisants. Mais aucune proposition concrète n'est faite pour améliorer cette situation. ■**

Marie-Thérèse BODO

## UNE CONFÉRENCE GOUVERNEMENTALE QUI POSE DES JALONS INQUIÉTANTS

La première Conférence des métiers et des compétences s'est tenue à la mi-mars, peu avant la présentation du programme du candidat Macron. Elle a été l'occasion pour J.-M. Blanquer, F. Vidal, encore ministres, et E. Borne, d'entamer la campagne et de faire valoir leurs projets.

Selon ces ministres, anticiper les risques de pénurie de compétences est un enjeu majeur pour l'emploi et l'économie du pays. Cette prévention passerait par un décloisonnement entre les différents ministères, notamment Travail, MESRI<sup>1</sup> et MEN<sup>2</sup>. Il faudrait également vaincre les tabous autour du mot « adéquationnisme » et faire évoluer les cartes de formation pour qu'elles soient au plus près des territoires et des besoins locaux. Les CMQ<sup>3</sup> seraient un outil important pour y parvenir, et l'appel à manifestation d'intérêt « France 2030 », doté de 2 milliards d'euros, un bon outil pour soutenir les filières où les tensions pourraient être fortes.

D'autres points, développés par la suite lors de la campagne, ont également été évoqués, comme le renforcement, dès le collège, des modules d'orientation, ou encore le développement de l'approche par compétences qui permettrait l'acquisition de compétences transversales utilisables dans plusieurs métiers. Naturellement, cette conférence a aussi été une occasion supplémentaire de faire l'apologie de l'apprentissage, qui permettrait, lors des phases en entreprise, de concrétiser les savoirs théoriques acquis lors des cours... quand il en reste !

Bref, une feuille de route en totale opposition avec la vision portée par le SNUEP-FSU, et qu'il va donc falloir combattre coûte que coûte si elle est mise en œuvre. ■

Franck FERAS

<sup>1</sup>. Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion

<sup>2</sup>. Ministère de l'Éducation nationale

<sup>3</sup>. Campus des métiers et des qualifications

LYON

## L'APPRENTISSAGE INTÉGRÉ : UN MARCHÉ DE DUPES

**Inscrire des apprenti·es dans les classes incomplètes pour sauver des postes est un piège : cela entraîne une baisse des DHG et surtout un intérêsement financier pour les proviseur·es et DDFPT.**

À Lyon, « l'apprentissage intégré » n'est pas nouveau et se développe, pour l'instant, sur places vacantes. Mais pour la rentrée 2022, le rectorat veut que tous les établissements le proposent. Les 2 à 4 élèves les plus autonomes de 2<sup>de</sup> seraient choisi·es pour devenir apprenti·es en 1<sup>re</sup> ou terminale, sans changer de classe.

Les enseignant·es sont payé·es 4,32 € brut de l'heure par apprenti·e intégré·e mais avec un plafonnement à 12,96 € pour 3 apprenti·es ou plus. Ils doivent signer une « *fiche d'engagement pédagogique formateur vacataire* » niant notre statut ! En audience au rectorat, le SNUEP-FSU Lyon a dénoncé de nombreux problèmes : un·e élève de bac pro devant suivre 30 h de cours hebdomadaires et un·e apprenti·e 35, qui fera les 5 h manquantes ? Le nombre de semaines de cours d'un·e apprenti·e étant différent, comment rattraper ces

heures dues ? Toute absence devant être récupérée, faut-il donc effectuer après un arrêt maladie 1 h supplémentaire avec un apprenti pour 4,32 € brut ? L'apprenti·e étant salarié·e, pas de suivi possible selon les modalités des PFMP des élèves : qui assure ce suivi et avec quels moyens, les HSE étant des moyens scolaires ?

Le rectorat renvoie à l'autonomie des établissements pour imaginer des solutions et respecter les obligations réglementaires de l'apprentissage : donc aux personnels de régler les problèmes qu'ils et elles dénoncent ! Dernière entourloupe : les apprenti·es intégré·es ne comptent pas dans les effectifs pour calculer la DHG. Plus ils sont nombreux, plus le volume complémentaire et donc la DHG baissent, diminuant les dédoublements et pénalisant l'enseignement général. ■

Séverine BRELOT, François CLÉMENT



PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

## PREMIERS ATELIERS DE LA VOIE PRO RÉUSSIS

Rendez-vous annuel d'étude et de formation sur l'ensemble des sujets en lien avec la voie professionnelle, les *Ateliers de la voie professionnelle 2022* se sont déroulés les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril au LP Val de Bièvre de Gentilly (94).

Analyse de la première enquête auprès des PLP, interventions de chercheuses et chercheurs et de responsables d'associations disciplinaires ou de syndicats, témoignages de PLP... Ces deux journées ont permis d'évaluer les difficultés rencontrées au quotidien par les professeur·es et les élèves des lycées professionnels, d'analyser les conséquences des cinq années de J.-M. Blanquer et de mettre en débat les enjeux actuels dans l'espace public. Les syndicats de la FSU ont ainsi pu rappeler leur combat pour promouvoir la voie professionnelle scolaire. ■

Axel BENOIST

Voir et revoir les Ateliers de la voie professionnelle 2022 sur la chaîne Youtube du SNUEP-FSU

## STAGE MLDS DE NICE



© Sophie Metzger

Le 5 avril dernier, SNUEP-FSU et SNES-FSU animaient conjointement, au lycée du Val d'Argens au Muy, une deuxième journée de stage syndical à destination des Coordonnateurs Formation Insertion MLDS<sup>1</sup> de l'Académie de Nice. Cette journée faisait suite à celle qui s'était tenue le 25 janvier 2022.

12 coordonnateurs-trices de l'académie de Nice se sont déplacé·es pour échanger sur l'évolution de leurs missions et l'impact des réformes qui touchent les LGT et les LP, sur le travail qu'ils et elles mènent auprès des établissements mais aussi auprès des élèves accompagné·es.

Les débats et discussions ont été riches et ont permis à chacun·e de s'exprimer et de s'informer sur les statuts des personnels, les textes de référence et le rôle des personnels de la MLDS à la fois dans la prévention et l'intervention, des champs de nos activités actuellement en pleine transformation.

Ce stage a été possible grâce à l'action et la mobilisation du collectif MLDS national constitué de coordonnateurs MLDS de plusieurs académies qui se rencontrent régulièrement avec le soutien du SNUEP-FSU et du SNES-FSU. Cela permet d'instaurer une vigilance autour du statut des personnels MLDS.

D'autres stages ont également été organisés dans les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Grenoble et Orléans-Tours.

L'action reprendra dès la rentrée prochaine. Si vous voulez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter collectifmlds.fsu@gmail.com ■

Emmanuelle MORLIER  
Sophie METZGER  
MLDS Académie de Nice

1. Mission de lutte contre le décrochage scolaire

# CRISES, STUPEURS ET TREMBLEMENTS...

**Devenu un outil de langage quotidien, le terme de crise serait devenu une normalité et la stupéfaction qui s'ensuit une manière d'empêcher une réflexion commune ?**

Crises environnementale, climatique, crises européenne, internationale, politique, crises sanitaire, sociale, migratoire, crises économique, financière... depuis quelques années, aucun discours sur notre société n'échappe au langage de la crise. Les crises s'entremêlent. Pas vraiment terminées, elles restent en suspens, toujours présentes dans nos esprits. La crise est-elle devenue chronique ?

Sommes-nous désormais condamné·es aux périodes de crise comme si celle-ci était devenue une normalité dans l'actualité ? La définition de la crise dans les dictionnaires est une rupture dans l'ordre normal des choses, une situation où surgit un changement brusque et limité qui va entraîner un changement profond en bien ou en mal. Or cette succession de ce que l'on décrit comme « crise » banalise le terme et ses représentations : guerre en Ukraine, catastrophes climatiques, désastres écologiques à répétition, pandémie, gilets jaunes, mouvements sociaux de 2019, amplification des flux migratoires, capitalisme destructeur et désastre finan-

« CETTE DÉMULTIPLICATION  
DU LANGAGE DE LA CRISE  
IMPLIQUE UNE NORMALISATION  
DE L'ANORMAL. »

cier en 2008. « *Cette démultiplication du langage de la crise implique une normalisation de l'anormal* » explique l'anthropologue, sociologue et médecin français, Didier Fassin, dans son dernier ouvrage collectif : *La société qui vient* en 2022. L'actualité médiatique et politique se conforte dans l'énumération anxiogène des crises. Rongé·es par une inquiétude permanente, nous sommes alors

stupéfait·es, sidéré·es. Il y a seulement quelques semaines encore, on faisait de « la crise du Coronavirus » un événement quotidien en nous rappelant le décompte macabre des victimes, le nombre de nouveaux cas. Or « *penser en termes de crise c'est appeler la réponse de l'urgence et non le temps de l'analyse sur des phénomènes fondamentaux de notre époque* », précisait encore Fassin sur *France Culture* en janvier dernier. Comment alors se sortir de cet état de sidération ? Très probablement en préparant le futur autour d'une réflexion collective qui ne serait pas empêchée par le langage omniprésent des crises. ■

Elise SAINSON



## PRÉSIDENTIELLE 2022 : CONSTRUIRE LA RIPOSTE

**Si le péril de l'extrême-droite a été provisoirement écarté, la situation politique et la victoire d'E. Macron ne sont pas rassurantes. Son premier quinquennat a conduit à une forte progression des idées fascistes dans le débat public, ainsi que dans les votes. Les candidats d'extrême-droite ont obtenu 33 %**

**des voix au 1<sup>er</sup> tour, et le RN n'a jamais été aussi proche d'entrer à l'Élysée en récoltant 42 % des suffrages exprimés au second tour.**

**Cette progression alarmante est le fruit d'une banalisation des propos radicaux dans les médias ainsi que dans la bouche de responsables politiques de premier plan, gouvernement compris. Associé à un rejet de la politique ultra-libérale, ce phénomène s'aggrava si nous ne construisons pas une riposte immédiate et une alternative crédible. ■**

Paul LEBOUCH

## CLIMAT : LE GRAND PERDANT

Court-circuités par la guerre en Ukraine et la non-campagne, les débats autour du climat n'ont pas été à la hauteur des enjeux. Malgré un bilan désastreux (non-respect des accords de Paris, alliances avec des pays soutenant le retour au gaz fossile, subventionnement des énergies fossiles, lutte quasi inexiste contre les émissions de CO<sub>2</sub>, défense d'un modèle agro-industriel ultra polluant...), Macron a été réélu. La France a même été condamnée deux fois pour inaction climatique ! Et la répression contre les mouvements écologistes s'est intensifiée. Quant aux mesures annoncées, elles semblent bien conforter l'expansion du productivisme, avec comme moteur l'énergie nucléaire. Les premières décisions de ce nouveau quinquennat confirment l'immobilisme sur les questions écologiques, et ne sont pas, malgré le discours de Marseille, la priorité du pouvoir. Les préconisations du GIEC resteront à n'en pas douter lettre morte ! ■

Sandrine BERNARD

## SURARMEMENT EN EUROPE

L'institut indépendant de recherche sur la Paix nous informe qu'en 2021, les dépenses militaires mondiales ont pour la 1<sup>re</sup> fois dépassé les 2000 milliards de dollars. Les États-Unis couvrent 39 % de ces dépenses. L'Europe n'est pas en reste : les États-Unis exigent que chaque pays membre de l'OTAN y consacre 2 % de son budget (contre un peu plus de 1 % actuellement) ; le conflit Russie-Ukraine fournit un prétexte rêvé pour que nos pays s'engagent dans cette voie. Ceux qui se frottent les mains sont les firmes et les États producteurs d'armement motivés par les profits et la domination. Mais ce n'est pas ainsi que l'on s'orientera vers la paix dans le monde ni vers l'éradication de la famine et des maladies. ■

Bernard REVOLLON

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 027 138 • BPCE - Société anonyme à direction et conseil de gestion au capital de 170 384 630 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo : © Roman Ichanno • Conception : Insign 2021 • Merci à Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

# « COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE ! »

*Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique*



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

[casden.fr](http://casden.fr)



Retrouvez-nous chez

BANQUE  
POPULAIRE 